

**DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES**  
**COMMUNE DE PEZILLA-LA-RIVIERE**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Délibération n°2020/041**

**Membres en exercice** : 27

**Membres présents** : 25

**Membres absents** : 2

**Dont membres représentés** : 2

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre juin à 18h, les membres du conseil municipal de la commune de Pézilla-La-Rivière se sont réunis, au centre culturel, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L.2121-10, L.2121-12 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales.

**Sont présents** : Jean-Paul BILLES, Nathalie PIQUE, Guy PALOFFIS, , Jeannine VIDAL, Yves ESCAPE, Jean TELASCO, Blaise FONS, Liliane HOSTALLIER-SARDA, Catherine MIFFRE, Pascale PUY, Christian FALZON, Françoise CAMPREDON, Corinne ROLLAND-MCKENZIE, Bertille MARTY, Yannick COSTA, Carine DEVOYON, Chrystèle CARLOS, Joël PACULL, Marc BILLES, Karine CAROLA, Pascal-Henri BASSET, Xavier ROCA, Laurence BARBERA, Nicolas OLIVE, Jean-Pascal GARDELLE.

**Absents excusés ayant donné pouvoir** : Laurent FOURMOND (procuration à M. Jean-Pascal GARDELLE), Evelyne SARRAZIN (procuration à M. Xavier ROCA)

**Secrétaire de séance** : Karine CAROLA

**Date de la convocation** : 18/06/2020

**DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE SIEGEANT**  
**A LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES**  
**TRANSFEREES (CLECT)**

M. le Maire rappelle à l'assemblée qu'il y a lieu, suite au renouvellement des conseils municipaux, de procéder à la désignation des représentants de la Commune à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (C.L.E.C.T).

Deux membres sont à désigner, un titulaire et un suppléant.

Monsieur le Maire fait la proposition suivante :

- Membre titulaire : Jean-Paul BILLES
- Membre suppléant : Nathalie PIQUE

Il demande au Conseil Municipal de bien vouloir en délibérer.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

► **DESIGNE** les représentants suivants à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (C.L.E.C.T) :

- Membre titulaire : Jean-Paul BILLES
- Membre suppléant : Nathalie PIQUE

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme au registre des délibérations,*

**LE MAIRE,**

**Jean-Paul BILLES.**

*Transmis en Préfecture le :  
Affiché le :*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier – Espace Pitot – 6 Rue Pitot – 34 063 Montpellier cedex 02 dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat et de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Elle peut également faire l'objet, dans le même délai, d'un recours gracieux ou hiérarchique.*